

## **PROJET D'ACCUEIL**

**Ecole communale de Saint-Job**

# Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Type d'accueil organisé : .....	4
III.	Notre équipe : .....	5
IV.	Organisation intérieure : .....	6
1.	Le matin : .....	8
2.	L'après-midi : .....	8
V.	Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil.....	9
VI.	Participation financière des personnes qui confient l'enfant.....	9
VII.	Description des choix méthodologiques ainsi que des actions concrètes mis en œuvre pour tendre vers les objectifs du code de qualité .....	10
1.	PRINCIPES PSYCHOPEDAGOGIQUES .....	10
2.	ORGANISATION DES ACTIVITES ET SANTE .....	12
3.	ENCADREMENT.....	15
4.	RELATIONS DU MILIEU D'ACCUEIL AVEC LES PERSONNES QUI CONFIENT L'ENFANT ET AVEC L'ENVIRONNEMENT.....	16
1.	Vacances scolaires : .....	17
2.	Vacances d'été : .....	17
VIII.	Les collaborations en interne : .....	18
IX.	DESCRIPTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES AINSI QUE DES ACTIONS CONCRETES MIS EN ŒUVRE POUR TENDRE VERS LES OBJECTIFS DU CODE DE QUALITE .....	18

## I. Introduction

Nous accueillons environ 300 enfants par jour durant l'accueil extrascolaire. Souvent, les deux parents travaillent, les grands-parents, encore très actifs, ne sont pas toujours disponibles... et les parents ont donc de plus en plus besoin de support pour mener de front et harmonieusement leur vie familiale et leur vie professionnelle.

L'école communale de Saint-Job est bien consciente de cette réalité. De nombreux enfants passent, en effet, plus de temps en accueil extrascolaire que dans leur propre famille. De ce fait, les accueillants constituent souvent le seul contact entre la famille et l'école et doivent assurer le relais entre les parents et les enseignants.

Pour toutes ces raisons, il ne suffit donc pas de « faire de la garderie », mais bien de veiller à l'épanouissement global des enfants et d'établir un contact privilégié avec les parents et/ou les personnes qui prennent l'enfant en charge.

L'amélioration de la qualité de l'accueil extrascolaire des enfants est une des priorités constantes de l'école communale de Saint-Job.

Notre équipe met tout en œuvre pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions qui soient. Un nombre adapté d'accueillants, des locaux propres, bien équipés, joliment décorés, un mot pour chacun, un geste tendre, un sourire ... L'ambiance conviviale et humaine de notre école est reconnue par tous les acteurs de celle-ci ! Notre projet d'accueil est consultable sur notre site web.

## **II. Type d'accueil organisé :**

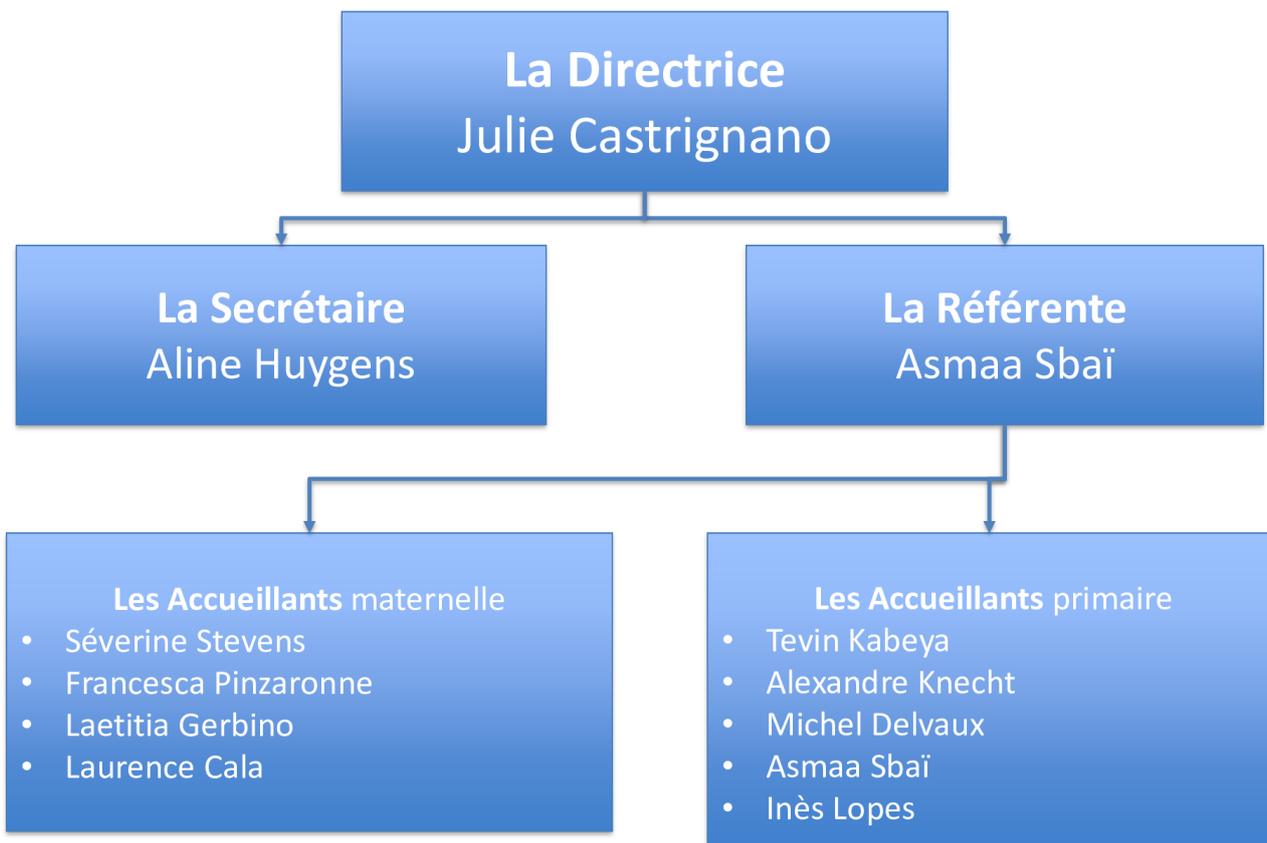
L'accueil extrascolaire de l'école de Saint-Job s'inscrit pleinement dans le cadre du projet éducatif et pédagogique des écoles communales d'Uccle et est bien intégré dans le programme de coordination locale pour l'enfance de celle-ci.

Le règlement d'ordre intérieur de l'école est d'application pendant le temps extrascolaire. Afin d'aider les enfants à mieux comprendre les règles de vie en collectivité un règlement des élèves a été réalisé avec les enfants. Celui-ci est mis à disposition en début d'année en format livret (pour faciliter la lecture) et sur notre site web.

L'accueil extrascolaire est organisé pour accueillir des enfants de 2 ans ½ à 12 ans tous les jours avant et après les cours.

Le lieu d'accueil est séparé en deux implantations. D'une part dans le bâtiment maternel et d'autre part dans le bâtiment primaire.

### III. Notre équipe :



## IV. Organisation intérieure :

# Journée type en maternelle

## ★ LE MATIN

**07h00 - 08h05**

Accueil dans le réfectoire.

**08h05 - 08h25**

Accueil dans la cour.

## ★ LE MIDI

**11h30 - 12h05**

Repas des acc/1M pris en charge par les enseignants.

**12h05 - 12h45**

Repas des 2M.

**12h45 - 13h35**

Temps de récréation. Sauf le mercredi où le repas est pris en charge par les accueillants suivi d'un temps libre pour les 2M. Les Acc/1M sont à la sieste de 12h40 à 14h30.

## ★ LE SOIR

**15h25 - 15h50**

Accueil extrascolaire extérieur ou intérieur.

**15h50 - 16h20**

Collation.

**16h20 - 18h30**

Accueil extrascolaire extérieur ou intérieur et activités dirigées.

# Journée type en primaire

## ★ LE MATIN

**07h00 - 07h45**

Accueil dans le réfectoire en section maternelle.

**07h45 - 08h25**

Les enfants du primaire rejoignent la section primaire.

## ★ LE MIDI

**12h05 - 12h50**

Repas des 3M, 1P, 2P et 3P et temps libre dans la cour pour les 4P, 5P et 6P.

**12h50 - 13h35**

Repas des 4P, 5P, 6P et temps libre dans la cour pour les 3M, 1P, 2P.

## ★ LE SOIR

**15h25 - 15h35**

Temps extérieur.

**15h35 - 16h25**

Collation et accueil extrascolaire 3M, 1P et 2P et Etudes et/ou temps extrascolaire des 3P, 4P, 5P et 6P.

**16h25 - 18h30**

Accueil extrascolaire et activités dirigées.

## ★ LE MERCREDI APRÈS-MIDI

**12h05 - 12h50**

Repas.

**12h50 - 18h30**

Accueil extrascolaire et activités dirigées.

L'accueil extrascolaire de l'école de Saint-Job est ouvert de 7h00 du matin à 18h30. Un carnet de retards est tenu le matin et le soir.

Le taux d'encadrement de nos accueillants évolue crescendo en début de journée et decrescendo en fin de journée, pour s'adapter au nombre croissant puis décroissant d'enfants présents en temps extrascolaire. Nous accueillons environ 90 enfants en maternelle pour 4 accueillants et environ 150 enfants en primaire pour 5 accueillants.

Les accueillants, parfaitement intégrés à l'équipe éducative, exécutent également des prestations en cours de journée scolaire (soutien en classe, excursions, natation, aide lors des séances de psychomotricité, remplacements, ...).

Les mercredis après-midi, les accueillants organisent des activités dirigées variées. Les 2<sup>e</sup> maternelles montent dans le bâtiment primaire pour participer aux activités organisées pendant que les accueils et 1<sup>ère</sup> maternelle sont à la sieste.

Certains mercredis, les accueillants font appel à des organismes extérieurs pour diverses animations et spectacles (ex : Art & Smile...)

## **1. Le matin :**

L'accueil extrascolaire est accessible dès 7h00 du matin, en section maternelle pour tous les enfants. Dès 7h45, les enfants du primaire remontent dans l'implantation primaire.

À 8h25, les enfants vont en classe avec leurs institutrices.

## **2. L'après-midi :**

### **a) En maternelle :**

Dès la fin des classes, la prise en charge des enfants est gérée par des accueillants : de 15h30 à 18h30.

L'après-classe débute par le goûter, moment calme et structuré. Outre les nécessaires passages aux toilettes et lavages des mains, des jeux intérieurs et extérieurs (en fonction des conditions météorologiques) sont prévus.

### **b) En primaire :**

Dès la fin des classes à 15h25, les classes de 3<sup>ème</sup> maternelle, 1<sup>ère</sup> primaire et 2<sup>ème</sup> primaire vont au réfectoire prendre la collation.

De la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, la fin de journée est ponctuée par une séance de travaux dirigés à laquelle les enfants ont la possibilité de participer ou pas pour faire leur devoir sous la tutelle de titulaires de classes, accueillants. S'ils ne souhaitent pas se rendre à l'étude ils sont accueillis en temps extrascolaire. En outre, certains enfants à besoins spécifiques disposent d'une aide individuelle ou en petits groupes, via Schola ULB.

## **V. Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil**

Présentation du lieu d'accueil :

- Dénomination : Ecole communale de Saint-Job
- Direction : Madame Julie Castrignano
- Adresse du lieu d'accueil : Rue Jean Benaets 74 à 1180 Uccle
- Téléphone : 02/605.21.40
- Email : [saintjob.direction@ucclle.edu.brussels](mailto:saintjob.direction@ucclle.edu.brussels)
- Site Web : [www.ecoledesaintjob.be](http://www.ecoledesaintjob.be)
- Pouvoir organisateur : Administration communale de Uccle  
Rue de Stalle, 77 à 1180 Uccle

## **VI. Participation financière des personnes qui confient l'enfant**

Les tarifs communaux s'élèvent à :

- 22,50 €/mois pour les surveillances du midi (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
- 12,50 €/mois pour le temps extra-scolaire quotidien du matin et du soir (Ainsi que le mercredi après-midi). 1h00 avant et après les cours.

- 5€/ mois pour les surveillances au-delà d'1h00 heure avant ou après les cours.
- 25 €/semaine pour les vacances scolaires

Les parents veillent à respecter scrupuleusement les heures de fin des cours et de l'accueil extrascolaire. Tout enfant se trouvant encore à l'école à l'heure de la fermeture de celle-ci, fera l'objet d'une facturation supplémentaire établie (voir l'avis reçu à chaque rentrée scolaire).

## **VII. Description des choix méthodologiques ainsi que des actions concrètes mis en œuvre pour tendre vers les objectifs du code de qualité**

### **1. PRINCIPES PSYCHOPEDAGOGIQUES**

Art. 2 : Afin de réunir pour chaque enfants les conditions d'accueil les plus propices à son développement intégré sur les plans physique, psychologique, cognitif et social, le milieu d'accueil **préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant** en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et en lui donnant accès à des activités, le cas échéant, diversifiées.

L'école communale de Saint-Job est une petite école, de dimension familiale, où les enfants bénéficient de nombreux espaces d'accueil :

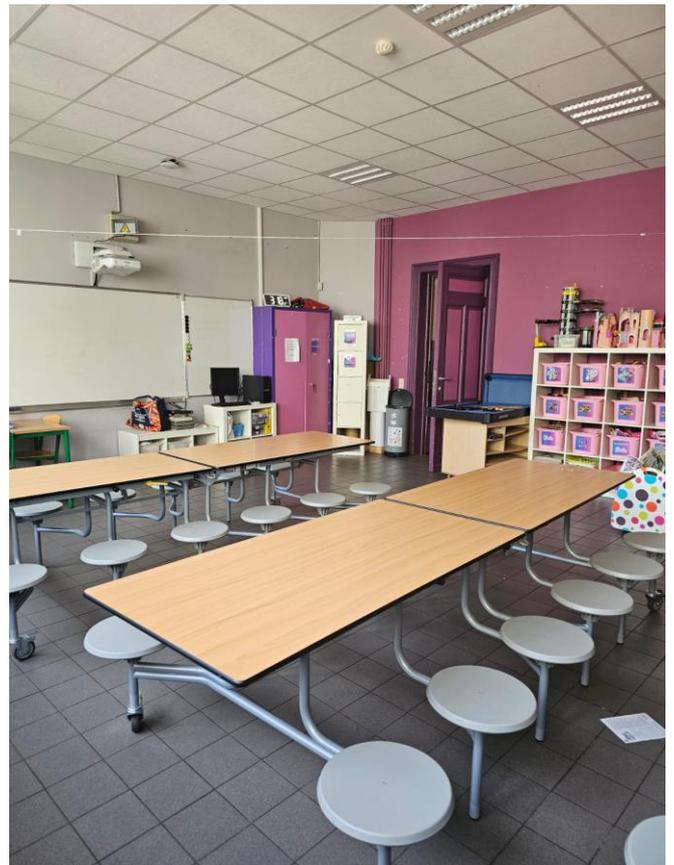
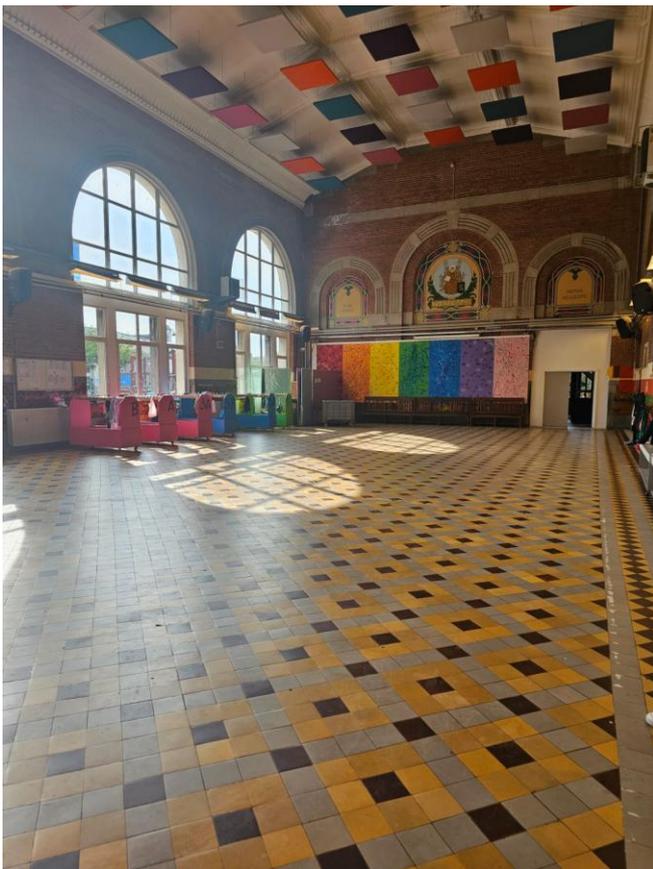
- 2 locaux spécifiques pour les temps extrascolaires : un local en section maternelle et un local en section primaire
- 2 cours de récréation, parfaitement équipées et structurées
- Un jardin au plateau Avijl
- Un grand hall
- Un réfectoire en primaire
- Les autres locaux de l'école sont accessibles en fonction des besoins des activités proposées : salle de gym, cuisine, local multimédia, bibliothèque, ...

- Un jardin arrière en maternelle

L'accueil extrascolaire dispose d'un matériel de qualité : matériel de bricolage, jeux individuels, collectifs, de coopération, jeux d'extérieurs (vélos, trottinettes, échasses, jeux géants, modules de jeux extérieurs, mobilier sportif extérieur football, basketball, tracés au sol, ...)

Le matériel didactique et récréatif de l'école, ainsi que les infrastructures sportives et les jeux sont toujours à disposition.

Voici les lieux d'accueil extrascolaire :



Art. 3. Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillant(e)s avec l'enfant.

Art. 4. Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie.

Les accueillants ont parfaitement intégré le rôle essentiel qu'ils ont à jouer en matière de communication avec les enfants, les parents et les enseignants. Souvent aux premières loges en matière d'informations à communiquer, de différends à régler, de réponses à donner, d'apaisements à apporter. Ils sont à l'écoute des uns et des autres et servent de relais efficaces.

Les accueillants ont un devoir de réserve ; ils ne prennent pas parti dans un quelconque différend entre adultes mais relaient les informations de ce type à la direction de l'école.

Ils ont également le devoir de préserver la confidentialité de certaines informations auxquelles ils ont accès : aspects médicaux, difficultés scolaires, situations familiales.

Art. 5. : Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération.

Nous avons pour projet de mélanger les enfants maternels et primaires afin de créer une entraide, un tutorat. Sur le temps du midi, les enfants de primaire ont l'opportunité de descendre dans le bâtiment maternel sous forme de tournante et le mercredi après-midi, les 2<sup>èmes</sup> maternelles montent dans le bâtiment primaire pour faire des activités avec les plus grands.

## **2. ORGANISATION DES ACTIVITES ET SANTE**

Art. 6. : Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants.

Notre équipe a à cœur de proposer une gamme la plus large possible d'activités aux enfants, de créer de l'enthousiasme, de donner du plaisir, de générer de la confiance en soi, de renforcer les liens, d'ouvrir au dialogue et à la solidarité.

Les accueillants, quoique tous polyvalents, ont des attributions les plus fixes possibles quant aux enfants dont ils ont la charge. Certains s'occupent exclusivement des enfants de la section maternelle et d'autres de la section primaire. Il va de soi que cette organisation favorise une meilleure connaissance de chaque enfant, le développement d'une relation de confiance avec celui-ci et ses parents.

Chaque section (maternelle et primaire) dispose d'un local spécifiquement réservé à l'accueil extrascolaire, équipé d'un mobilier et d'un matériel adapté.

Art. 7. : Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques.

Toutes les activités ne sont pas dirigées, les accueillants tiennent compte des rythmes de l'enfant et de son désir de pouvoir disposer de temps libres. Les enfants ont souvent la possibilité de jouer dehors.

Art. 8. : Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants.

Les temps extrascolaires s'inscrivent pleinement dans le projet global d'hygiène et de santé de l'école.

- Des toilettes sont accessibles à plusieurs endroits de l'école, en quantités suffisantes et adaptées aux différentes tranches d'âges. Une attention toute particulière est accordée à la propreté de ces espaces par notre personnel de nettoyage.
- Le lavage des mains après un passage aux toilettes ou avant un repas est systématisé depuis plusieurs années.
- En matière de boissons, tous nos élèves ne consomment que de l'eau en cours de journée (cette disposition reste valable durant les vacances scolaires). Au goûter, les enfants peuvent consommer une autre

boisson apportée de la maison comme un jus de fruits, grenadine (soda interdit).

- Les plus jeunes enfants (accueil et 1<sup>ère</sup> maternelle) ont quotidiennement l'occasion de faire la sieste dans le local de sieste.

Des lits adaptés, hygiéniques et nominatifs sont prévus par l'école. Un coussin, un doudou, une « tutute » (en fonction des besoins individuels) sont fournis par les parents, la couverture est fournie par l'école.

- La sieste est organisée tous les jours de la semaine y compris les mercredis.

Notre équipe met tout en œuvre pour veiller au confort et à la sécurité des enfants qui nous sont confiés :

- Formations en secourisme et/ou en premiers soins
- Défibrillateur
- Fiches médicales à disposition
- Trousses de premiers soins à plusieurs endroits dans l'école
- Locaux différents selon les groupes d'âges
- Espaces de jeux extérieurs spécifiques à chaque groupe d'âge
- Participation aux exercices d'évacuation des bâtiments
- GSM lors de l'accueil extrascolaire :
  - Primaire : 0499/92 43 24
  - Maternelle : 02/605 21 45

Art. 9. : Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socioéconomique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillant(e)s.

Art. 10. : Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence.

Art. 11. : Le milieu d'accueil met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant

Art. 12. : Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités et/ou de la vie quotidienne.

L'accueil extrascolaire poursuit les mêmes objectifs fondamentaux que l'école proprement dite.

Comme cette dernière, l'accueil extrascolaire transmet aux enfants des valeurs intellectuelles, morales, culturelles et sociales dans le but de les aider à devenir des êtres libres, responsables, créatifs et solidaires, respectueux des particularités de chacun, conscients de leurs possibilités, ouverts au changement et capables de l'intégrer.

### **3. ENCADREMENT**

Art. 13. : Le milieu d'accueil veille à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié qui ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé.

Art. 14. : Le milieu d'accueil encourage les accueillant(e)s, quelle que soit la qualification de base de ceux(celles)-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.

Quelle que soit la qualification de base du personnel, celui-ci est invité à suivre une formation continue visant à développer leurs connaissances et leurs compétences dans tous les domaines de leur métier et les rendre apte, notamment, à pratiquer une pédagogie favorisant le développement cognitif, social, affectif et psychomoteur des enfants.

La gestion des formations s'organise conjointement entre les accueillants, la direction de l'école et le service Education de la commune d'Uccle.

Tous les mois, des concertations sont organisées. Elles rassemblent les accueillants et sont orchestrées par la direction de l'école. Elles permettent des échanges, des mises au point, l'organisation d'activités spécifiques, la gestion des horaires, des congés, des remplacements.

#### 4. RELATIONS DU MILIEU D'ACCUEIL AVEC LES PERSONNES QUI CONFIENT L'ENFANT ET AVEC L'ENVIRONNEMENT

Art. 15. : Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient.

Art. 16. : Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient d'ordre professionnel ou non.

Art. 17. : Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant.

Art. 18. : Le milieu d'accueil prend en compte, dans la façon dont l'accueil est organisé et dans la conception et la mise en œuvre des activités, les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli, en tenant compte des situations particulières.

Le personnel encadrant se montre disponible et à l'écoute des parents afin d'instaurer un dialogue, de créer un climat de confiance, de mieux cerner les besoins des parents et tenter d'y répondre au maximum. Les accueillants sont bien souvent les seuls contacts entre les parents et l'école.

La direction veille au maximum à la stabilité du personnel encadrant, voire à le titulariser de manière à ce que les enfants et leurs parents bénéficient d'un repère stable, d'une personne de référence qui sert de relais entre les parents et les enseignants, et peut assurer un suivi entre la maison et l'école et vice-versa.

Les parents disposent toujours d'un numéro de téléphone qui permet un contact direct avec les accueillants :

- section maternelle : 02/605 2145

- section primaire : 0499/92 43 24

Ils peuvent également joindre la référente par mail :

[saintjob.assistant@uccl.edu.brussels](mailto:saintjob.assistant@uccl.edu.brussels)

Chaque matin, durant 1/4 h, un accueil commun enseignants (en tournante) / accueillants est organisé. Ce moment privilégié permet d'établir le dialogue et l'échange.

Les accueillants sont régulièrement impliqués dans les activités scolaires ; ils sont sollicités pour aider à l'encadrement d'activités spécifiques, voyages scolaires, classes de dépaysement...ce qui permet, d'une part, de favoriser les échanges avec les autres membres de l'équipe éducative, et d'autre part de rassurer les parents qui souvent ne connaissent que le personnel de de l'accueil extrascolaire.

Art. 19. : Le milieu d'accueil favorise les relations avec les collectivités et associations locales

### 1. Vacances scolaires :

L'accueil extrascolaire organisé par la commune est accessible durant les vacances d'automne, d'hiver, de détente et de printemps (durant ces périodes, une école communale regroupe l'ensemble des enfants concernés) de 7h30 à 18h00.

L'accueil extrascolaire est également accessible à l'école durant les conférences pédagogiques.

Durant ces périodes, un programme d'animations est mis en place, élaboré lors de concertations préalables. Les enfants, selon les groupes d'âges, participent à des activités intra et extra muros leur donnant le sentiment de vivre un vrai petit stage et d'être vraiment en vacances.

### 2. Vacances d'été :

L'accueil extrascolaire de l'école de Saint-Job est fermé durant les vacances d'été mais les plaines de jeux communales et le parascolaire d'Uccle prennent le relais, offrant des solutions de prises en charge pour les parents et des

activités diversifiées et de qualité pour les enfants. Outils d'information : <https://www.bruxellestempslibre.be/> et <https://aesucclle.blogspot.com/>

### **VIII. Les collaborations en interne :**

Des activités parascolaires sont organisées en interne et permettent aux enfants d'y participer durant le temps extrascolaire :

- Ecole d'art d'Uccle
- Académie de musique
- Ateliers de soutien scolaire : Schola-ULB
- Ateliers Théâtre
- Ateliers d'Anglais

### **IX. DESCRIPTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES AINSI QUE DES ACTIONS CONCRETES MIS EN ŒUVRE POUR TENDRE VERS LES OBJECTIFS DU CODE DE QUALITE**

Description des choix méthodologiques ainsi que des actions concrètes mis en œuvre pour tendre vers les objectifs du code de qualité.